



**Centre Communal  
d'Action Sociale**

Hôtel de ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 02  
Fax 04 50 64 69 21  
Contact@mairie-rumilly74.fr  
www.mairie-rumilly74.fr

Rumilly, le 15 décembre 2025.

# Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly du 15 décembre 2025

## LISTE DES DELIBERATIONS

**L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à neuf heures,**

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 3 décembre 2025

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11 membres présents et 2 par pouvoir

**PRÉSENTS** : Mmes Astrid CROENNE, Christine BOICHET-PASSICOS, Béatrice CHAUVETET, Liliane DEBERNARDI, Françoise GILSON, Fabienne JACCOUD, Edwige LABORIER, Marie STABLEAUX-VILLERET, Cécile VUILLARD,

MM. Jean-Noël CASSÉ et Claude PERRUISSET.

**PROCURATIONS** :

Mme Jocelyne BIJASSON a donné pouvoir à Mme Marie STABLEAUX-VILLERET

M. Christian DULAC a donné pouvoir à Mme Astrid CROENNE

**EXCUSÉS** : Mme Monique BONANSEA et M. Daniel GIRODIN.

M. Claude PERRUISSET a été désigné secrétaire de séance.

:: Liste des délibérations prises par le conseil d'administration du 15 décembre 2025



Les délibérations prises au cours de la présente séance sont les suivantes :

➤ **Délibération n° 2025-10-01**

Objet : Habitat – Renouvellement de la convention de mise à disposition du service Logement du Centre communal d'action sociale de Rumilly à la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie

**Approuvée à l'unanimité.**

➤ **Délibération n° 2025-10-02**

Objet : Modification du tableau des emplois et de l'organigramme du CCAS

**Approuvée à l'unanimité.**

➤ **Délibération n° 2025-10-03**

Objet : Autorisation à donner à M. Le Président d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement au titre du budget 2026

**Approuvée à l'unanimité.**

**La Vice-présidente du CCAS,  
Astrid CROENNE**

